



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-28

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 01 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Ouvertures dominicales 2026.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Jérôme GRUAIST, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉES

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.
Mme Valéry GUILMAIN.

EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

M. Cyril GOULARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu la demande des magasins KANDY et LIDL ;

Vu la demande formulée auprès de la Communauté de communes du Clermontois concernant ces ouvertures ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

Article unique : Donne, sous réserve de la réponse du Clermontois, un avis favorable aux demandes d'ouvertures dominicales suivantes :

Lidl pour les dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 novembre 2026, ainsi que les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026 de 08h30 à 20h30.

Kandy pour le dimanche 25 octobre 2026 ainsi que les dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 novembre 2026, les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026 de 10h00 à 18h30.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.

Bury, le 25 septembre 2025

Le Maire,

David BELVAL

